



Convention de mise à disposition du local CAVEAU CHARLET'SOUND

La présente convention est signée entre, d'une part :

Le groupe, structure, association (barrer le terme inutile) «.....»
 composé
 de,,,
 et (signature des parents pour les personnes mineures). D'autres
 membres pourront s'ajouter à ce document ultérieurement.
 représenté(e) par la personne référente :..... tel
 Adresse
 Mail :

et d'autre part :

La MJC de l'Arbresle représentée par **M. MEUNIER Xavier**, directeur,
 Adresse de l'association : 4 rue docteur Michel 69210 l'Arbresle

1- OBJET DE LA CONVENTION :

Dans le cadre de ses missions de soutien à l'émergence culturelle et aux pratiques amateurs, la MJC de l'Arbresle propose un accompagnement aux groupes, compagnies, associations, etc., dans leurs démarches administratives, techniques et artistiques.

C'est pourquoi elle organise la mise à disposition du lieu dit « Caveau Charlet'Sound » en tant que local de répétitions et /ou de représentations publique (cf. Règlement intérieur pour la capacité d'accueil).

La présente convention vaut autorisation d'occupation de ce lieu selon les conditions énoncées en dessous.

2- DESIGNATION DU LOCAL:

L'équipement culturel dit Caveau Charlet'Sound est situé 9 impasse Charassin à l'Arbresle, il est composé de 4 espaces équipés :

- 1 espace de répétition pour musiques actuelles
- 1 espace de répétition en condition scène ou salle d'accueil de public
- 1 coin cuisine
- 1 WC

3- CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION:

- L'utilisation du caveau est réservée aux personnes autorisées par la MJC, aux groupes ayant signé une convention avec la MJC et aux partenaires ayant fait la demande.
- La mise à disposition une contrepartie financière :
 - 1 adhésion à la MJC pour chacun des membres du groupe (valable pour la première année de mise en route, une adhésion collective sera convenue par la suite) : 10€ pour les moins de 16ans, 16€ pour les autres.
 - Une participation à un événement de la MJC durant la saison



4, rue Docteur Michel 69210 L'Arbresle
Tél : 04.74.01.15.91
contact@mjc-larbresle.fr
www.mjc-larbresle.fr

- Un chèque de caution est demandé pour palier à toutes dégradations. (300€)
- L'occupation des lieux étant gérée par la MJC, chaque groupe doit avoir réservé une plage horaire. Celle-ci sera conservée pour l'ensemble de la saison. Les demandes de réservations s'effectuent par mail à sc.actionculturelle@mjc-larbresle.fr . Le planning de réservation doit être respecté (se référer au règlement).
- Un agenda Google a été créé afin de donner aux utilisateurs une visibilité du planning et de voir les disponibilités supplémentaires (résidences...).
- Les groupes ou associations reconnaissent avoir pris connaissance du règlement et s'engagent à le respecter.

4- DATES, DUREE ET HORAIRES ATTRIBUES:

- Les créneaux hebdomadaires sont prévus pour une durée de 4h. Pour une durée supplémentaire, une demande doit être effectuée (sc.actionculturelle@mjc-larbresle.fr)
- Le local est attribué au signataire pour les périodes et horaires suivants :
 - **Période** : Du à 201...
 - **Jour(s)** :
 - **Horaires** : de..... h àh

5- CLES:

- Les clés seront remises par la MJC à le.....
- Les clés seront conservées sur l'ensemble de la période d'utilisation stipulé à l'article 4 et restituées à la fin de celle-ci. En cas de perte, le signataire doit en rembourser le prix.

6- REGLES DE VIE: (voir règlement)

- Il est interdit de fumer dans les salles. (drogue illicite)
- La consommation d'alcool est interdite aux mineurs.
- Les utilisateurs du local doivent garder un comportement décent dans le local et à l'extérieur.
- Tous les locaux et matériels doivent être rendus en excellent état de propreté et de rangement. Toute dégradation doit être mentionnée et assumée si la remise en état par nos soins n'est pas possible (voir règlement).
- Les détritiques doivent être évacués et la vaisselle faite.
- Les utilisateurs ne doivent pas laisser leurs matériels personnels dans le local (sauf autorisation exceptionnelle).

7- ASSURANCES/RESPONSABILITE:

- **La responsabilité civile** étant propre à chaque personne morale ou physique, une attestation devra être fournie par l'utilisateur ; dans le cas d'un groupe non déclaré en association, chaque personne sera couvert par son assurance personnelle ou d'habitation (les mineurs par celle de leurs parents).



4, rue Docteur Michel 69210 L'Arbresle
Tél : 04.74.01.15.91
contact@mjc-larbresle.fr
www.mjc-larbresle.fr

- **L'assurance des matériels et instruments appartenant aux artistes** du groupe, de la troupe ou de l'association leur incombe et ne sera absolument pas prise en charge par la MJC. En aucun cas la MJC ne peut être tenue pour responsable en cas de vol, détérioration ou destruction du dit matériel.

8- CONSIGNES DE SECURITE:

Préalablement à l'utilisation du local, le groupe reconnaît avoir :

- pris connaissance des consignes générales de sécurité et du règlement et s'engage à les appliquer.
- avoir reconnu l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction (extincteurs, robinets d'incendie armés...) et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

Au cours de l'utilisation du lieu, la personne référente du groupe s'engage expressément :

- à faire respecter les règles de sécurité
- à laisser les lieux en bon état de propreté
- à bien remettre en place le mobilier utilisé
- à vérifier, lors de son départ, la fermeture des portes, des fenêtres, de l'éclairage, des appareils, des robinets d'eau s'assurant ainsi d'une bonne sécurité du local.
- à faire respecter la réglementation vis-à-vis du voisinage.

Fait à l'Arbresle, le201..

***Pour le référent du groupe,
association ou structure:***

Nom prénom, signature

Pour la MJC

Xavier MEUNIER, directeur

Nom, prénom, signature (parents en cas de mineur)

.....

Nom, prénom, signature (parents en cas de mineur)

.....



4, rue Docteur Michel 69210 L'Arbresle
Tél : 04.74.01.15.91
contact@mjc-larbresle.fr
www.mjc-larbresle.fr

Nom, prénom, signature (parents en cas de mineur)

.....

Nom, prénom, signature (parents en cas de mineur)

.....